



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 7 décembre 2021, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 139-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 8-1987 afin de modifier le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes aux glissements de terrain dans les dépôts meubles ainsi que la cartographie.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 270, Route 125, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 9^e jour du mois de décembre 2021

-Original signé-

Sherron Kollar,

Directrice générale et secrétaire-trésorière